

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Habiter Albert
- Être scolarisé à Albert en CM1 ou CM2
- Donner ta fiche de candidature complétée et signée par tes parents avant l'élection

## À RETENIR

### DÉPÔT DES CANDIDATURES

DANS TA CLASSE, AVANT L'ÉLECTION

### LES ÉLECTIONS

DU 18 AU 21 OCTOBRE EN CLASSE

### L'INSTALLATION DU CME

MI-NOVEMBRE

Retrouvez  
toutes les infos sur :

[www.ville-albert.fr](http://www.ville-albert.fr)

 ville d'Albert



# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS D'ALBERT

TU HABITES LA COMMUNE  
ET TU VEUX AGIR ?

**FAIS-TOI ÉLIRE!**

ÉLECTIONS DU  
18 AU 21/10



# L'OBJECTIF

## DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ENFANTS DE NOTRE VILLE!

### IL EST COMPOSÉ DE QUI ?



des 5 ÉCOLES albertines  
= 20 ENFANTS  
élus pour 2 ans

Les CM1 votent pour les CM1, les CM2 votent pour les CM2



### QUELLES THÉMATIQUES ?



Citoyenneté



Sport, loisirs, culture



Cadre de vie

### LES RÉUNIONS QUAND ET COMBIEN ?



LES MERCREDIS APRÈS-MIDI  
5 X PAR AN pendant 2 ans

TU AS DES IDÉES ?  
VIENS EN PARLER!

## LA CHARTE DU CME

### LES DEVOIRS :

Le conseiller municipal des enfants représente les enfants d'Albert. Il est soumis à une charte qui fixe les règles que le conseiller s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Le(la) conseiller(ère) s'engage à :

- Assister aux réunions
- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Enfants
- Améliorer le quotidien des enfants de la commune
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- Être porteur de projets simples, utiles, et œuvrer à leur réalisation
- S'informer des besoins des enfants de la commune
- S'exprimer dans le respect de l'autre
- Être le représentant des enfants auprès des élus municipaux adultes

### LES DROITS :

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits. Le/la conseiller(ère) a le droit de :

- Proposer des projets ou actions
- Exprimer ses opinions
- S'impliquer dans des actions locales
- Améliorer le quotidien des enfants de la commune
- Aborder des problèmes de société touchant toute la population
- Siéger en salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville lors des Conseils Municipaux des Enfants
- Porter son écharpe de conseiller lors des événements et cérémonies